



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie le 12 juillet 2016, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une dizaine de personnes assistent également à la séance.

R1607-704

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 40 par le maire, Jonathan Lapierre.

R1607-705

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point
Affaires diverses.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

- 7.1.1. Renonciation à l'exercice des droits de rétrocession et de préemption – Lot 2164-14 (3 393 792) et lots 2164-10 et 2164-12 (3 599 274) – Village de L'Étang-du-Nord
- 7.1.2. Demande d'acquisition d'immeuble au MDDELCC – Lot non cadastré – Pointe de Havre-aux-Maisons
- 7.1.3. Autorisation signature – Acte de retrait d'immeuble – Lot 3 135 606 du cadastre du Québec – Village de Fatima
- 7.1.4. Demande d'acquisition d'immeuble au MDDELCC – Lot non cadastré – Secteur de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.2. Finances
 - 7.2.1. Désignation d'un administrateur principal – Services de cartes de crédit (Marchand) – Desjardins
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 268 – Remplacement de conduites d'eau potable – Chemin des Vigneau – Village de Fatima
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 265 – Attribution de contrat – Location des restaurants – Colisée Albin-Aucoin et Complexe municipal de Havre-aux-Maisons
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1607-706

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2016

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2016.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1607-707

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 25 mai au 8 juillet 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 690 194,18 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

ADMINISTRATION

R1607-708

Renonciation à l'exercice des droits de rétrocession et de préemption – Lot 2164-14 (3 393 792) et lots 2164-10 et 2164-12 (3 599 274) – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en vertu de l'acte publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 47046, a vendu à M. Daniel Langford le lot 2164-14 (maintenant connu et désigné comme étant le lot 3 393 792 au cadastre du Québec) ainsi que la moitié de ses droits dans les lots 2164-10 et 2164-12 (maintenant connus et désignés comme étant le lot 3 599 274 au cadastre du Québec) et qu'aux termes de cet



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

acte, un droit de rétrocession et un droit de préemption avaient été consentis en faveur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'acte publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 47162, M. Daniel Langford a vendu lesdits lots à la société « Les Entreprises Delford inc. » transaction dans laquelle la Municipalité est intervenue pour renoncer aux droits qui lui avaient été consentis en vertu de l'acte numéro 47046, mais à condition qu'un nouveau droit de rétrocession et qu'un nouveau droit de préemption soient créés en sa faveur, ce qui fut fait;

CONSIDÉRANT QUE madame Ann Delaney, propriétaire desdits lots, à la suite du décès de l'actionnaire unique de « Les Entreprises Delford inc. » et suite à une cession de « Les Entreprises Delford inc. » à son nom personnel, désire maintenant vendre le lot 3 393 792 de même que tous les droits indivis qu'elle détient dans le lot 3 599 274;

CONSIDÉRANT QUE la société « Les Entreprises Delford inc. » n'a pas construit l'immeuble de béton prévu à l'acte numéro 47162;

CONSIDÉRANT QUE le délai fixé pour l'exercice du droit de préemption de la Municipalité est expiré puisqu'en vertu dudit acte ce droit était accordé pour un délai de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas l'intention d'exercer son droit de rétrocession de même que les autres droits qui lui ont été consentis en vertu de l'acte numéro 47162;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine renonce, à titre gratuit, à l'exercice de ses droits de rétrocession et de préemption contenus à l'acte de vente numéro 41762 entre Daniel Langford et Les Entreprises Delford inc. ainsi qu'à tous les autres droits qui pourraient avoir été accordés en lien avec cette transaction afin que ces derniers cessent d'avoir effet pour l'avenir.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer tout document relatif à ce dossier.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

N° de résolution
ou annotation

R1607-709

Demande d'acquisition d'immeuble au MDDELCC – Lot non cadastré – Pointe de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne Municipalité de Havre-aux-Maisons a acquis du gouvernement du Québec des lots de grève et en eau profonde, le tout enregistré à l'acte de vente portant le numéro 42690;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a succédé aux droits et obligations de l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite acquérir pour les fins du projet de développement de La Pointe de Havre-aux-Maisons la partie de terrain, sans désignation, située en front du lot 5 042 592 dont la Municipalité est propriétaire et bornant à la Petite Baie de Havre-aux-Maisons, tel que montré par un liséré jaune sur le plan annexé à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, à signer et à déposer auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques tout document relatif à l'acquisition de cet immeuble, conformément au plan annexé à la présente;

que les frais exigibles à l'égard de cette demande d'acquisition soient assumés par la Municipalité.

R1607-710

Autorisation signature – Acte de retrait d'immeuble – Lot 3 135 606 du cadastre du Québec – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 8 juillet 2015, à la vente de l'immeuble identifié comme étant le lot 3 135 606 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU' au terme de cette procédure, la Municipalité s'est portée adjudicataire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 531 de la Loi sur les cités et villes, le propriétaire ou ses représentants légaux peut procéder au rachat de son immeuble sous réserve du respect des conditions prévues à la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien propriétaire souhaite racheter



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

l'immeuble et procéder à l'enregistrement d'un acte d'acquisition devant notaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la procédure de rachat de l'immeuble identifié comme étant le lot 3 135 606 du cadastre du Québec.

R1607-711

Demande d'acquisition d'immeuble au MDDELCC -- Lot non cadastré – Secteur de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est propriétaire d'infrastructures récréotouristiques dans le secteur de La Grave à Havre-Aubert, lesquelles sont localisées sur un terrain faisant partie du domaine hydrique et bornant le lot 4 274 912 appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a été remblayé il y a plus de vingt-cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite poursuivre l'usage de cet immeuble et l'acquérir à des fins d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acquisition d'une partie de ce terrain a déjà été déposée par un propriétaire privé dans le cadre d'un projet d'agrandissement de son bâtiment commercial, tel que montré par un liseré jaune sur le plan annexé à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine avait manifesté son intérêt à acquérir l'ensemble de ce terrain, sans désignation cadastrale, pour ses propres fins, en bordure de la Petite Baie à Havre-Aubert, tel que montré par un liseré noir sur le plan annexé à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, à signer et déposer auprès de la Direction du domaine hydrique de l'État (MDDELCC), pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à l'acquisition du terrain sans désignation cadastrale tel qu'il est montré au plan annexé à la présente résolution.

Les frais exigibles à l'égard à cette acquisition de terrain seront assumés par la Municipalité.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

N° de résolution
ou annotation

FINANCES

R1607-712

Désignation d'un administrateur principal – Services de cartes de crédit (Marchand) – Desjardins

CONSIDÉRANT les changements de personnel survenus au Service des finances ces dernières années et la nécessité de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur principal pour les services de cartes de crédit (Marchand) de Desjardins;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer l'actuelle chef comptable, madame Linda Leblanc, à ce titre;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que madame Linda Leblanc soit désignée comme administratrice principale aux fins de l'utilisation des services de cartes de crédit (Marchand) de Desjardins, pour et au nom de la Municipalité, et que celle-ci soit investie, à ce titre, de tous les pouvoirs requis à cette fin.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1607-713

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 268 – Remplacement de conduites d'eau potable – Chemin des Vigneau – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE le 24 juin 2016, la Direction des services techniques et des réseaux publics lançait un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'eau potable sur le chemin Vigneau dans le village de Fatima;

CONSIDÉRANT QUE les cinq soumissions suivantes ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres et que l'analyse a démontré leur conformité;

| SOUSSIONNAIRE | PRIX (excluant les taxes) |
|-------------------------------------|---------------------------|
| Constructions A.Y. Bouffard inc. | 191 689,29 \$ |
| Lafontaine Leclerc inc. | 187 000,00 \$ |
| Équipements Lan-Ro inc. | 134 382,56 \$ |
| Action Progex inc. | 291 350,00 \$ |
| Sani-Sable L.B. inc. | 375 846,00 \$ |



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par l'entreprise Équipements Lan-Ro inc. s'avère être la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil octroie le contrat de l'appel d'offres n° 268 relatif au remplacement de conduites d'eau potable dans le chemin Vigneau, du village de Fatima, aux Équipements Lan-Ro inc., au prix de 134 382,56 \$ plus les taxes applicables;

qu'il autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document à cette fin.

Ces travaux seront financés comme il a été statué à la résolution numéro R1606-683.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1607-714

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 265 – Attribution de contrat – Location des restaurants – Colisée Albin-Aucoin et Complexe municipal de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 27 mai dernier, à un appel d'offres pour la location des restaurants du Colisée Albin-Aucoin de Fatima et du Complexe municipal de Havre-aux-Maisons et pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue dans le cadre de cet appel d'offres est celle de Resto chez Francine et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la soumission de l'entreprise Resto chez Francine, au prix de 10 500 \$ par année plus les taxes applicables. Le service de restauration sera offert sur une durée de six mois annuellement, soit du mois d'octobre au mois de mars inclusivement, suivant la période d'opération des aréas pour la saison hivernale;

d'autoriser le greffier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de location rédigé à cette fin.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Renonciation à l'exercice du droit de rétrocession et de préemption – Point 7.1.1 de l'ordre du jour – Information complémentaire sur les lots visés.

R1607-715

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 6.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier